

Arrêté N° 2022- 173

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrêté :

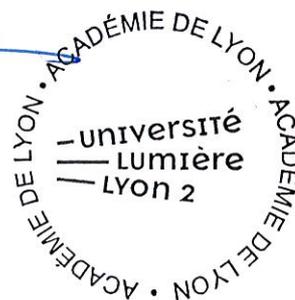
Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au Master monnaie, banque, finance, assurance - Management des opérations de marché est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 07/06/2022

La Présidente,

  
Nathalie DOMPNIER



**COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE**

**ANNEE 2021 - 2022**

Intitulé exact du diplôme :

MASTER 2 MONNAIE, BANQUE, FINANCE, ASSURANCE / MANAGEMENT DES OPERATIONS DE MARCHE

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	Frédéric JOUINEAU	pu
Enseignant-chercheur Titulaire	Dramane COULIBALY	pu
Enseignant-chercheur Titulaire	Dominique CHABERT	MCF
Professionnel	Moad DECHRAOUI	Professionnel
Professionnel	Anton GANEV	Professionnel